



fedasil
AGENCE FEDERALE POUR
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Agenda des activités

Visites guidées du centre

Nous vous rappelons que des visites guidées du centre sont possibles sous réservation. Bien entendu, ces visites peuvent être adaptées non seulement à la nature du groupe (étudiants, adultes...) mais également en fonction d'une thématique plus précise que vous souhaiteriez aborder (par exemple, une visite de classe en option sociale).

L'asile de A à Z



Pour les jeunes de 12 à 14 ans, nous disposons d'un kit éducatif composé de deux parties: "L'asile de A à Z". La première partie est une farde qui reprend des exercices pour les élèves. Le but est de pouvoir répondre à des questions telles que 'pourquoi les gens fuient-ils?' ou 'comment se passe la procédure d'asile?'. Le professeur peut utiliser cette farde en classe (avant ou après la visite du centre). La deuxième partie est une présentation interactive qui est utilisée pendant la visite du centre. Différents petits jeux sont prévus, de même qu'un moment pour les questions et discussions.

Pour toute information et demande de renseignements: Service Animation au 080/282084 ou par e-mail à info.bovigny@fedasil.be

fedasil
AGENCE FEDERALE POUR
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Préface

L'hiver est à notre porte, suivi de son cortège de fêtes de fin d'année. Pour les candidats réfugiés de notre centre, comme pour des milliers d'autres, le cœur ne sera pas à la fête mais tout au plus à l'espoir, leurs pensées s'envolant vers les proches restés au pays ou disparus.

Pour l'équipe de notre centre il est également temps de faire le bilan de cette année 2009 où surcapacité et crise de l'accueil ont été les lignes directrices. Une année épuisante à plus d'un titre, une année durant laquelle nous aurons donné le meilleur de nous-même en ayant toujours le sentiment de ne jamais sortir la tête de l'eau. Puisque l'heure est venue de faire un vœu, je fais celui de ne plus revivre une telle année, au nom de mon équipe, au nom de tous ces demandeurs d'asile qui n'ont pas demandé de telles souffrances. Tournons la page de ce triste livre et place à l'an nouveau !

Au nom de toute mon équipe et des quelques 3.000 résidents passés dans notre petite contrée, je vous dis merci. Merci pour le soutien que nous avons reçu tout au long de cette année. Merci pour votre compréhension, vos nombreux dons, vos offres de bénévolat... Le fait de recevoir toute ces choses est pour nous un encouragement à poursuivre notre route.

Hervé Rigot,
Directeur

Appel aux dons

A l'entrée de l'hiver, le centre fait un appel aux dons de vêtements chauds, plus spécialement pour hommes adultes: écharpes, bonnets et manteaux sont les bienvenus. Notre 'vestibou-tique', gérée par une équipe de bénévoles, est aussi en manque de chaussures pour hommes adultes.

Qui dit hiver dit aussi Saint-Nicolas. Pour pouvoir égayer les enfants du centre en période de fêtes, nous faisons également appel à votre générosité pour des jouets. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'accepter des jouets à piles ou électriques, mais lego, petites voitures, animaux de la ferme, Barbie, Ken et tous leurs amis sont les bienvenus chez nous. Nous leur trouverons un foyer, soyez en sûrs.

Vos dons peuvent être déposés à l'accueil du centre, entre 9h et 11h30 et entre 14h et 17h. Nous sommes également en mesure de recevoir vos dons en soirée après 20h et les WE et jours fériés.

D'avance, l'équipe du centre et les résidents vous remercient pour votre générosité.

Bénévoles

Le centre serait heureux de pouvoir vous accueillir comme bénévole. Classe des devoirs avec les enfants, animations diverses, le choix est large! Infos: 080/282084 ou info.bovigny@fedasil.be

Retour volontaire

Les demandeurs d'asile qui souhaitent retourner volontairement dans leur pays d'origine peuvent faire appel au programme 'Reab'. Dans chaque centre d'accueil, un consultant Retour volontaire informe les résidents sur la possibilité d'un retour au pays.

Le programme Reab (Return and Emigration of Asylum Seekers ex-Belgium) existe depuis 25 ans en Belgique. A l'origine, le programme n'était destiné qu'aux (ex-) demandeurs d'asile, mais depuis 2002 il a été élargi aux non-demandeurs d'asile. En 25 ans, plus de 40.000 migrants sont retournés dans leur pays d'origine via le Reab.

Le retour volontaire est l'une des principales missions de Fedasil. C'est l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui se charge de l'organisation logistique.

Grâce au programme Reab, les étrangers, dont des demandeurs d'asile, peuvent rentrer sur une base volontaire dans leur pays d'origine. Le programme Reab se compose d'un ticket d'avion vers la destination finale, d'une prime de réinstallation de 250 euro par personne (125 euro par enfant), d'une intervention limitée dans les frais de bagages et d'un accompagnement dans les aéroports (départ, transit et destination finale).



A Bovigny aussi!

Le centre d'accueil de Bovigny aide ses résidents qui souhaitent retourner volontairement dans leur pays. Depuis janvier 2009, 30 personnes du centre ont participé au programme. Les retours ont eu lieu vers différents pays: Géorgie, Kosovo, Tanzanie, Slovaquie, Népal, Sénégal, Irak, Afghanistan....

Parmi ces personnes, certains avaient toujours une procédure d'asile en cours, d'autres avaient reçu une décision négative des instances d'asile. Quatre dossiers étaient considérés comme 'vulnérables' (personnes malades ou âgées).

Pour plus d'infos sur le retour volontaire: nicolas.dipinto@fedasil.be ou www.fedasil.be

NOUVELLES DE FEDASIL

La crise de l'accueil continue

Depuis l'été 2008, Fedasil et ses partenaires font face à un manque de places d'accueil pour demandeurs d'asile. Des demandeurs d'asile sont ainsi logés dans des structures d'urgence et à l'hôtel, ou se retrouvent sans proposition de logement.

Actuellement, plus de 18.000 personnes sont accueillies dans le réseau d'accueil ordinaire (centres Fedasil et Croix-Rouge, logements individuels), en accueil d'urgence ou dans des hôtels. D'autres personnes se retrouvent à la rue, sans solution de logement.

On constate également depuis plusieurs mois une hausse importante des demandes d'asile en Belgique.

Entre janvier et octobre 2009, plus de 13.000 dossiers ont été enregistrés à l'Office des étrangers, soit une augmentation de 30% par rapport à la même période en 2008. L'année 2009, s'annonce donc comme une année record en matière de demandes d'asile, ce qui accentue davantage la pression sur le réseau d'accueil.

De nouveaux centres d'accueil?

Pour offrir un maximum de places, Fedasil et ses partenaires prennent différentes mesures. L'objectif est de limiter le droit à l'accueil pour certaines catégories de résidents, d'accélérer les départs des structures d'accueil et d'augmenter la capacité d'accueil.

En juillet dernier déjà, le Conseil des ministres fédéral marquait son accord pour la création de places supplémentaires. Des places d'accueil individuelles ont été mises en places par les ONG partenaires et des CPAS. Le budget alloué a aussi permis la création de places supplémentaires dans des centres existants. Fedasil étudie également la possibilité d'ouvrir de nouveaux centres, mais cela ne peut se faire en quelques jours...



LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Dans un centre d'accueil, des personnes de différents âges, nationalités et cultures doivent vivre ensemble. Pour cette raison, tous les résidents doivent respecter un certain nombre de règles.

Ces règles sont rassemblées dans le règlement d'ordre intérieur du centre d'accueil. Chaque résident en reçoit un exemplaire lors de son arrivée au centre. Il est disponible en plusieurs langues (français, néerlandais, russe, albanais, arabe, anglais, farsi, pachtou, portugais, allemand et serbe).

Le contenu du règlement est très varié: il précise par exemple que les résidents doivent nettoyer leur chambre, qu'accueillir des amis ou de la famille ne peut se faire que pendant les heures de visite, ou que l'alcool est interdit dans le centre. Le règlement d'ordre intérieur rappelle également le respect du voisinage et de la vie privée des autres résidents.

Si le règlement n'est pas respecté, le centre d'accueil peut prendre une sanction. Dans ce cas, un résident peut par exemple être interdit d'accès aux locaux d'animation. Dans les cas les plus graves, un résident peut être transféré vers un autre centre d'accueil, afin de ramener le calme au sein du centre.